

# ÉVALUATION DES PERSONNELS DANS L'ÉDUCATION



## LE PROJET DU MINISTÈRE

# LES PERSONNELS SOUS TUTELLE DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Un projet de décret transforme radicalement l'évaluation des personnels. Le gouvernement veut passer en force pour une mise en œuvre à la rentrée 2012.

### COMMENT ?

Un entretien professionnel tous les trois ans donnant lieu à un rapport écrit

### SUR QUOI ?

Les résultats des élèves, l'application servile des réformes...

### PAR QUI ?

Le seul chef d'établissement promu ainsi évaluateur unique

### QUELLES CONSÉQUENCES ?

#### Nos métiers méprisés

Le cœur du métier enseignant (l'enseignement d'une discipline, les activités pédagogiques dans la classe) serait désormais évalué par le chef d'établissement dans le cadre de l'entretien professionnel. Les critères d'évaluation valoriseront l'application servile des réformes et des consignes en niant la spécificité de nos métiers et de nos missions.

#### Le chef d'établissement seul maître à bord

Pour tous : passage d'échelon à l'ancienneté. Pour certains, choisis par le chef d'établissement, un avancement accéléré. Ces pouvoirs accrus renforcent le poids de la hiérarchie, les risques d'arbitraires et de pressions malsaines sur les personnels.

#### Unique avancement jusqu'en 2015 : l'ancienneté

Source d'économie : le projet de décret prévoit que de 2012 à 2015 aucune promotion autre qu'à l'ancienneté n'est possible. Le pouvoir d'achat des enseignants, CPE et CO-Psy est encore plus rogné.

## POUR LE RETRAIT DU PROJET

signez la pétition sur  
[www.snes.edu](http://www.snes.edu)